

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet REPAN sur la commune principale de l'AIOT 104 Rue Bellocier 89100 Sens.

La référence de votre dossier est A-3-J8GIBCQ1Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/12/2023 à 15h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43807734900027**

Organisme : **CALIX**

Nom : **LEMARCHAND**

Prénom : **Sophie**

Fonction : **Consultante**

Adresse électronique : **slemarchand@calix-conseil.com**

Téléphone fixe : **+(33) 140998016**

Téléphone portable : **+(33) 607551350**

Personne morale

N° SIRET **87996595200028**

Raison sociale **REPAN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

104 rue Bellocier

89100 SENS

Signataire

Nom : **LIMOGES**

Prénom : **Jean-Baptiste**

Qualité : **Directeur**

Adresse électronique : jb.limoges@isosta.com

Téléphone portable : +(33) 672473599

Référent

Nom : **LIMOGES**

Prénom : **Jean-Baptiste**

Fonction : **Directeur**

Adresse électronique : jb.limoges@isosta.com

Téléphone portable : +(33) 672473599

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : jb.limoges@isosta.com

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **REPAN**

Description des activités :

RePan (Réutilisation Panneaux) est une unité de déconstruction des panneaux sandwich collés (remplissage de menuiserie, toiture de véranda, volets isolés, portes d'entrée) créée par ISOSTA. L'objectif est de séparer exclusivement mécaniquement (sciage, broyage et compactage) les composants des panneaux (principalement aluminium et mousse de polystyrène expansé-XPS) afin de valoriser les produits obtenus en tant que matière première secondaire auprès des filières établies. Les produits traités seront en ordre de priorité : 1. Des chutes de production, de la matière nue ou assemblée, des rebuts de production puis des invendus en provenance de l'usine PANNEAUX SANDWICH ISOSTA, des usines du groupe ARAMIS (groupe auquel appartient REPAN) et des usines des clients du groupe. 2. Des produits du groupe, auquel REPAN appartient, en fin de vie issus du démontage de chantier, dans le cadre de rénovation ou démolition. 3. Des produits équivalent aux fabrications du groupe existant sur le marché, en fin de vie issus du démontage de chantier, dans le cadre de rénovation ou démolition. Le principe de fonctionnement en 5 étapes (Exemple d'un panneau sandwich 2 faces aluminium et d'une âme en XPS : Étape 1 : Collecte des déchets, rebuts de production et panneaux sandwich en fin de vie. Étape 2 : Séparation mécanique des composants Étape 3 : Tri des composants (Aluminium, isolant XPS...) Étape 4 : Broyage et compactage de l'XPS Étape 5 : Recyclage vers les filières dédiées Elle souhaite installer sa nouvelle unité de recyclage sur un ancien site industriel de 12 000 m² dont 4 919 m² bâtis et 500 m² d'espaces verts (parcelles AB 154,205 et 220). Toutefois, seule une petite partie de ces bâtiments sera occupée : une extension de 2006 de 769 m² (parcelle 220 en partie).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **104 Rue Bellocier 89100 Sens**

X : 719779

Y : 6789632

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 950 m3	D	

2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 3 t/j ^{DC}
------	--------	-------------------------------------	---

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Lors des opérations de sciage et de broyage des poussières de polymères pourront être émises.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Un système d'aspiration commun permettra de récupérer les poussières émises par l'ensemble des équipements de traitement (scie, dédoubleuse, broyeuse-compacteur). Elles seront stockées en big bags étanches puis évacuées en tant que déchet industriel banal (DIB).

Autres sources :

Il n'y aura pas d'autre source d'émissions de rejets à l'atmosphère

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Poussières d'isolant et d'aluminium stockées en big bags pour être enlevées par COVED pour élimination. Autres types de déchets : chutes non valorisables en quantité faible destinées aux déchets ultimes, papier (recyclage), palettes bois (compostage)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie se trouve à l'entrée du site avec un débit théorique de 60 m3/h. Le site est également équipé de RIA sur réseau et d'extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

REPAN-Mandat_depot_signe.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

REPAN-plan_cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

REPAN-plan_masse.pdf